



DEPARTEMENT DE L'AUBE
ARRONDISSEMENT DE TROYES
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 03 octobre 2023

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 21/09/2023, le Conseil municipal a été convoqué avec le même ordre du jour sans exigence de quorum et ce conformément à l'article L.2121-17 du C.G.C.T

L'an deux mille vingt-trois, le **03/10/2023 à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.**

Etaient présents : Mmes et MM. Roland BROQUET, Christie DEZERT, Claire ADAM, Bernard SADY, Pascal RANC, Edith L'HOSTE, Philippe GOFFART, Agnès RAGOT, Gérard TRUTAT, Sylvie VELUT, Florent GAUROIS, Reynald CARLOT, Séverine BROQUET.

Absents ayant donné procuration : Maggy CARON à Bernard SADY, Emeline DE BRUIN à Christie DEZERT, Vanessa CHEVALLIER à Pascal RANC, Estelle MIGNOT à Claire ADAM, Emilien BIGNON à Agnès RAGOT, Romain ARNAUD à Roland BROQUET.

Absents : Mmes Sabrina GUYON, Sophie MASSIASSE, Anne-Lise DURAND Eléonore De FRESCHVILLE et MM. Julien GOFFART, Johann DE BRUIN, Pierre BAILLY Alain NOUGARET, Pierre MARCHAL, Claude LAPIERRE.

Secrétaire de séance : Madame Edith L'HOSTE

Date de la convocation : 25/09/2023
Date d'affichage de la convocation : 25/09/2023

Nombre de Conseillers :

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 29 |
| Présents : | 13 |
| Représenté : | 6 |
| Votants : | 19 |

Délibération n°

2023_D_075

Objet de la délibération : Convention constitutive d'un groupement de commandes avec l'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette.

Monsieur le Maire

↳ Rappelle que chaque Micro-Folie se doit de répondre à trois ambitions déclinables différemment selon les spécificités de chaque territoire :

- Animer les territoires pour créer de nouveaux lieux de vie populaires,
- Offrir à tous les chefs d'œuvre des plus grandes institutions culturelles en diffusant leurs contenus via le dispositif du Musée Numérique,
- Favoriser la création en permettant aux artistes locaux et aux habitants de se produire au sein du réseau Micro-Folie grâce à la mise à disposition d'une scène équipée et/ou à la création d'un espace atelier ou d'un FabLab.

↳ Informe que l'EPPGHV, en parallèle de ce déploiement, a développé des kits Micro-Folies Mobiles, reprenant les composantes essentielles d'une Micro-Folie conditionnées de façon modulaire compacte et transportable (Musée numérique, FabLab, Ludothèque, espace de réalité virtuelle, ...).

Dans ce cadre, l'EPPGHV propose de se rapprocher afin de constituer un groupement de commandes dont l'objet est l'acquisition, le montage et la livraison de Kits Micro-Folie Mobiles complets ou par modules (comprenant Flight cases, assemblage et intégration des divers matériels audio, vidéo, informatique, électrique et électronique et autres composants selon les préconisations de l'EPPGHV).

↳ Présente la convention proposée par l'établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette ayant pour objet de créer un groupement de commandes et définir les règles de fonctionnement et d'organisation du groupement de commandes conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique.

Le **Conseil municipal**, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

‣ **ACCEPTE** la convention proposée par l’Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette ayant pour objet de créer un groupement de commandes et définir les règles de fonctionnement et d’organisation du groupement de commandes conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique (annexée à la présente délibération).

‣ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire, Roland BROQUET.

